



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du lundi 24 octobre 2011 à 20h00 au Centre paroissial et culturel de Courgenay

Terminologie : *Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes*

Président : M. Daniel Farine, Président des assemblées
Secrétaire : Mme Véronique Metafuni, Secrétaire communale

M. le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président ouvre, en présence de 34 ayants droit (majorité 18), l'assemblée extraordinaire du 24 octobre 2011 convoquée par tout ménage du 23 septembre 2011 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°33 du 28 septembre 2011.

Le Président adresse ses remerciements à Raphaël Schneider qui a quitté le poste de receveur communal après 10 ans passés dans cette fonction où il a su faire preuve de disponibilité et mis au profit des citoyens ses compétences. Il le remercie en son nom et au nom de tous les citoyens. Il lui adresse également ses félicitations pour sa nomination au poste de Chef du service des communes du canton du Jura. Il s'agit d'un beau défi à relever ceci au vu de tous les problèmes que les communes rencontrent et auxquels il devra les aider à faire face. Il adresse également ses remerciements à Laure Dargier qui a quitté ses fonctions de conseillère communale après un peu plus de 2 ans ½ passés au sein de l'exécutif ceci suite à sa nomination au poste de caissière communale. Il lui adresse ses sincères félicitations pour cette belle nomination et lui souhaite plein succès dans son mandat.

Pour clore le chapitre des remerciements, il adresse ses félicitations à Nathalie Daucourt pour sa nomination au conseil communal en remplacement de Laure Dargier et la remercie d'avoir accepté un tel mandat au service de la collectivité.

Il remercie les participants pour l'objectivité des propos qui seront tenus ce soir ainsi que de la promptitude des interventions.

Pour le bon déroulement de l'assemblée, il demande que deux scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne Mme Christine Hêche et M. Daniel Bortolin scrutateurs, proposition acceptée et ce sans avis contraire. Il les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte une personne n'ayant pas le droit de vote ; il s'agit d'Océane Wüthrich, apprentie de 1^{ère} année à la commune.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2011

Il informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2011 a été déposé publiquement (affiché au panneau d'affichage de la commune) dès le 15 juillet 2011. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au Secrétariat communal. Le PV est donc approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Prendre connaissance du projet du Jardin du souvenir et accepter le crédit de Fr. 60'000.-- y relatif et donner compétence au conseil communal pour son financement

M. le Président donne la parole à Vincent Challet qui informe l'assemblée que ce projet est le résultat du travail de la commission de l'environnement. Ce projet a été élaboré car l'évolution des mœurs veut que la volonté des défunts se dirige de plus en plus vers l'incinération plutôt que l'inhumation. Il termine son entrée en matière en informant l'assemblée que le conseil communal, les paroisses ainsi que la commission des finances lui recommandent d'accepter l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte l'entrée en matière à l'unanimité.



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Mme Dargier n'étant plus porteuse du dossier vu sa nomination de caissière communale, le dossier revenait à Nathalie Daucourt, remplaçante de Laure Dargier au conseil communal. Toutefois, Nathalie Daucourt étant en voyage d'affaires c'est Vincent Challet qui présente le dossier. Il excuse Mme Geneviève Comment.

Il présente au beamer le graphique démontrant le pourcentage des inhumations et incinérations par année et sur les 10 dernières années. Il présente ensuite le projet du Jardin du souvenir (l'emplacement du local pour le dépôt des urnes avec plaquettes, le rond représentant l'emplacement du réceptacle à cendres agrémenté de plantations, vitraux dessinés par Geneviève Comment). Il informe l'assemblée que le dépôt de cendres dans le réceptacle se fera par un religieux. Le réceptacle recevra également les cendres des urnes déposées dans le local et qui devront être nivelées selon la volonté des familles.

Il présente ensuite les 3 vitraux dessinés par Geneviève Comment et donne lecture du texte relatant la signification et la disposition vues par Mme Comment.

Il passe la parole à Marc Grossenbacher, responsable des finances pour la partie financière.

Marc Grossenbacher relève que ce projet comprend l'aménagement d'un réceptacle à cendres entouré de bancs et de vitraux, ainsi qu'un local pour le dépôt des urnes avec mention des défunts à l'aide de plaquettes.

Le projet a été chiffré à Fr. 60'000.-- selon un détail qu'il présente par le biais du beamer. Ce montant pourrait s'avérer moins élevé en fonction de la nature et de l'attribution des différents travaux.

Il informe l'assemblée que les paroisses ainsi que des tiers seront sollicités pour un éventuel soutien financier.

Les coûts d'intérêts, d'amortissement et d'entretien du Jardin du souvenir seront à charge de la rubrique Inhumations. Il s'agit d'un service communal soumis à la règle de l'autofinancement, quand bien même celle-ci ne peut s'appliquer strictement compte tenu de la particularité du service communal en question. Les charges d'intérêts et d'amortissement, ainsi que les frais d'entretien devraient osciller entre Fr. 2'000.-- et Fr. 3'000.--/an.

Le Conseil communal fixera, en cas de réalisation, des émoluments pour le dépôt des cendres dans le réceptacle ainsi que pour le dépôt d'une urne pour une durée de 20 ans.

Il termine son exposé en informant l'assemblée que les membres du Conseil communal ainsi que de la commission des finances, unanimement, recommandent d'accepter le crédit de CHF 60'000.--.

Le président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée.

Il clôt la discussion et remercie les intervenants. Il demande ensuite aux citoyens de se prononcer sur le crédit de Fr. 60'000.-- relatif à la réalisation du Jardin du souvenir et de donner compétence au conseil communal pour son financement

■ L'assemblée accepte à l'unanimité.

3. Prendre connaissance et approuver l'avenant à la convention du Triage Terridoubs

M. le Président donne la parole pour l'entrée en matière à Michel Barth.

Michel Barth rappelle aux citoyens que l'assemblée communale du 27.6.2011 a approuvé la variante de gestion centralisée du Triage forestier Terridoubs. Pour compléter et finaliser cette nouvelle gestion, il souhaite soumettre l'avenant qui en résulte. Il relève que cet avenant a été accepté par toutes les autorités communales constituant le triage Terridoubs.

Le Président demande si l'assemblée accepte l'entrée en matière ; elle est acceptée sans avis contraire.

Il cède à nouveau la parole à Michel Barth pour la présentation de l'avenant.

Michel Barth donne lecture des chapitres et différents articles contenus dans l'avenant à la convention. La discussion sera ouverte après chaque chapitre.

Chapitre A

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Chapitre B

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre C

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre D

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre E

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Michel Barth informe l'assemblée que l'avenant entrera en vigueur en janvier 2012 et qu'il a été déposée 20 jours avant l'assemblée et le sera encore 20 jours après, soit jusqu'au 14 novembre 2011. Il recommande à l'assemblée d'approuver cet avenant.

M. le Président ouvre la discussion :

- Jean-Claude Roy demande si d'autres communes ont déjà soumis cet avenant en assemblée et s'il a été accepté. Michel Barth relève que certaines communes ont déjà avalisé l'avenant auprès de leur législatif. Les communes restantes le passent ce soir même. Il rappelle que l'avenant doit être accepté par l'unanimité des communes du triage pour être accepté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats et passe au vote de l'approbation de l'avenant à la convention du Triage Terridoubs.

- L'assemblée accepte l'avenant à la convention à l'unanimité.

4. Election d'un nouveau membre de la commission de vérification des comptes

M. le Président donne la parole à Marc Grossenbacher.

Marc Grossenbacher informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de François Bailly, il convient de remplacer ce dernier au sein de la Commission de vérification des comptes pour la législature 2009 – 2012.

Il relève qu'en vertu de l'article 17 du règlement d'organisation, il incombe à l'assemblée communale de nommer les membres de ladite commission.

Il rappelle que la commission de vérification des comptes, dont les attributions sont réglées à l'article 49 du règlement d'organisation, a pour mission d'examiner les comptes de la commune et de soumettre un rapport au conseil communal ainsi qu'à l'assemblée communale.

Pour terminer il informe l'assemblée communale que le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière qui permettra de procéder à l'élection d'un membre pour le poste vacant au sein de la commission.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. le Président rappelle que cette nomination est bien de la compétence exclusive de l'assemblée communale. Il donne connaissance de la proposition remise par le PLR qui suggère Patrick Cattin en remplacement de François Bailly. M. Cattin, présent ce soir, a 49 ans et est domicilié Les Champs Montants. Il est taxateur fiscal.

M. le Président demande si une autre personne est candidate pour repourvoir le poste vacant. Aucune autre candidature n'étant proposée, le président relève qu'il n'y a aucune autre candidature et passe au vote.

- M. Patrick Cattin est élu à l'unanimité.

M. le Président félicite M. Cattin pour son élection et le remercie d'ores et déjà de mettre à disposition de la commission de vérification des comptes ses compétences comptables et sa disponibilité envers la collectivité.



4